



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours commun Externe de secrétaire administratif d'Etat de classe normale

Session 2020

Rapport du jury

Le concours commun externe de secrétaire administratif de classe normale ouvert pour la session 2020 a été organisé par les services de la Direction des examens et concours du rectorat de l'académie de Bordeaux et placé sous la présidence de Madame Frédérique Zou-Pery, directrice des Affaires Financières de l'académie de Bordeaux, et sous la vice-présidence de Madame Maud Maillard, chef du bureau des examens post-baccalauréat au rectorat de Bordeaux.

En raison de la crise sanitaire, la réglementation des concours administratifs a été revue et les épreuves orales d'admission ont été supprimées. Les candidats n'ont donc été évalués que sur leurs prestations écrites.

Les effectifs des candidats étaient répartis de la façon suivante selon les épreuves :

Epreuve	INSCRITS	PRESENTS
Epreuve n°1 - Cas pratique	705	291
Epreuve n°2 - Questions - Option Problèmes économiques et sociaux	138	48
Epreuve n°2 - Questions – Option Comptabilité et finance	87	27
Epreuve n°2 - Questions – Option Enjeux de la France contemporaine	136	69
Epreuve n°2 - Questions – Option Gestion des ressources humaines	344	141

28 postes étaient ouverts et répartis entre les ministères d'affection de la façon suivante :

- Education nationale : 13
- Culture : 1
- Intérieur : 9
- Agriculture : 1
- Affaires Sociales : 4

28 candidats ont été déclarés admis en liste principale et 27 en liste complémentaire.

Seuil d'admission : 72.25 points (14.45/20)

1/Epreuve n°1 (coef.3)

Le cas pratique portait sur le dispositif des Maisons France Service. Les documents n'ont pas posé de difficultés apparentes de compréhension et ont été compris et exploités dans leur ensemble par les candidats. La plupart des candidats ont produit un plan en 2 parties/2 sous-parties correspondant aux 4 questions du sujet. Certains autres plans ont pu être valorisés par les correcteurs quand ils étaient pertinents et porteurs de sens, tout en répondant aux 4 questions du sujet.

Les meilleures copies sont celles de candidats ayant répondu aux questions du sujet de façon structurée et exhaustive. Le soin donné à la forme de la note au Préfet (timbre, références réglementaires, style administratif) a été également un point d'attention des correcteurs. Il est conseillé aux candidats de privilégier les phrases courtes et précises pour ce type d'exercice.

Les copies ayant fait apparaître des ratures, des fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe ont été sanctionnées. A contrario, les copies claires, bien présentées ont bénéficié de points supplémentaires (4 points du barème étaient réservés à la forme de la copie). Il est donc fortement conseillé aux candidats d'être attentif au soin apporté à la présentation de leur copie.

Sur les 291 copies, la moyenne s'est élevée à 10.81 (médiane 10.75).

Les notes des candidats s'échelonnaient de 1/20 à 19.75/20.

2/Epreuve n°2 (coef.2)

La première partie « Question Communes » qui portaient sur le Service National Universel a été plutôt bien réussie par les candidats, la plupart des réponses aux questions se trouvant dans les documents du sujet.

Concernant la deuxième partie optionnelle, les résultats diffèrent selon l'option choisie :

- Option Problèmes économiques et sociaux : sur les 48 copies, la moyenne s'est élevée à 11.27 (médiane 11.50) ; Les notes des candidats s'échelonnaient de 3.25/20 à 17.00/20.
- Option Comptabilité et finance : sur les 27 copies, la moyenne s'est élevée à 10.06 (médiane 9.75) ; Les notes des candidats s'échelonnaient de 1.25/20 à 17.00/20.
- Option Enjeux de la France contemporaine : sur les 69 copies, la moyenne s'est élevée à 13.70 (médiane 14.00) ; Les notes des candidats s'échelonnaient de 3.25/20 à 19.25/20.
- Option Gestion des ressources humaines : sur les 141 copies, la moyenne s'est élevée à 10.77 (médiane 10.75) ; Les notes des candidats s'échelonnaient de 2.75/20 à 17.75/20.

Il est ressorti nettement que l'option Enjeu de la France contemporaine a été davantage réussie que les autres options. De l'avis des correcteurs, toutes les questions pouvaient être traitées avec les seuls éléments figurant dans le sujet, ce qui n'était pas le cas pour les autres options.

Les qualités de synthèse et de rédaction ont été fortement valorisées par les correcteurs (dans une moindre mesure pour l'option Comptabilité et Finance).

D'une façon générale, sur l'épreuve n°2, les candidats ont bien exploité les informations contenues dans le sujet mais très peu d'entre eux ont su mobiliser des connaissances personnelles de manière pertinente ou adaptée.

CONCLUSION

Le bilan général du concours est mitigé en raison tout d'abord du niveau assez faible des candidats malgré des sujets peu complexes. Ensuite, c'est surtout l'absence d'épreuve orale d'admission qui a gêné profondément le jury qui n'a pas été en capacité d'évaluer les motivations et les connaissances générales des candidats au-delà de leurs seules prestations écrites.